

## CALENDRIER DES ACTIVITES 2025

11 Janvier	Régate d'entraînement YCPF + galette des rois
18 Janvier	Régate d'entraînement YCPF
01 Février	Voiles du samedi YCISR
08 Février	Formation Réglage des voiles
15 Février	Formation Matelotage
22 Février	Régate d'entraînement YCPF
01 Mars	Voiles du samedi YCISR
14 Mars	Formation Weather 4D
15 Mars	Régate d'entraînement YCPF
29-30 Mars	Rallye YCPF
05 Avril	Formation aux règles de course
05 Avril	Voiles du samedi YCISR
19-20 Avril	Trophée de Port Fréjus YCPF (FFV)
01-04 Mai	Rallye YCPF
<b>01 Mai – 05 Juillet</b>	<b>Période réservée chaque année pour l'organisation éventuelle d'une croisière Printemps/Été - voir nota</b>
17 Mai	Régate d'entraînement YCPF
24 Mai	Formation sécurité
25-31 Mai	Rallye YCPF
07 Juin	Voiles du samedi YCISR
14 Juin	Régate d'entraînement YCPF
28 Juin	Régate d'entraînement YCPF
5 Juillet	Voiles du samedi YCISR
13 Juillet	Régate d'entraînement YCPF
26 Juillet	Régate entraînement YCPF
02 Août	Voiles du samedi YCISR
09 Août	Régate des Yacht Club de la Baie (1° édition)
16 Août	Régate d'entraînement YCPF
30 Août	Voiles de L'Estérel YCPF (Défi)

01-20 Septembre	Période réservée chaque année pour l'organisation éventuelle d'une croisière Automne- voir nota
06 Septembre	Voiles du samedi YCISR
20-21 Septembre	CIC 7&8 YCPF (FFV)
11-12 Octobre	Rallye YCPF
25 Octobre	Régate d'entraînement YCPF
01 Novembre	Voiles du samedi YCISR
15 Novembre	Régate d'entraînement YCPF
29 Novembre	Régate d'entraînement YCPF
06 Décembre	Voiles du samedi YCISR
13 Décembre	Régate d'entraînement YCPF

Les adhérents donnent quitus au C.A pour les cas où celui-ci serait amené à modifier, reporter ou annuler une manifestation, pour des raisons empêchant leur bon déroulement.

Nota : La période entre le 1 mai et le 5 juillet correspond à 10 semaines les

L'organisation des croisières dépendra d'une part, du nombre d'inscriptions minimales qui sera défini pour chaque croisière et d'autre part d'un volontaire pour être le bateau référant de la croisière qu'il soit du C.A ou pas, mais validé par le C.A.

Le bateau référant aura la charge de communiquer aux participants, la météo du jour aux skippers des bateaux participants, avant l'étape du jour. La décision de partir ou pas sera prise de façon collégiale.

Néanmoins, si le bateau référant estime que les conditions météo incitent à ne pas partir, sa voix sera déterminante.

Il appartiendra à chaque skipper de décider alors de partir ou pas.